

EVALUATION D'UNE SPECIALITE A BASE D'HUILES ESSENTIELLES SUR LES MAUX DE PATTE DES LAPINES AFIN DE REDUIRE L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Projet de recherche réalisé dans le cadre de l'appel à projets 2017 du plan Ecoantibio 2

PREALABLE A L'ETUDE

D'après des publications de l'A.N.M.V.¹ et de l'ANSES, les élevages de lapins sont historiquement de forts utilisateurs d'antibiotiques. L'exposition du lapin aux antibiotiques – mesurée par l'ALEA² – est ainsi plus élevée que celle des autres espèces. Les élevages de lapins sont des élevages naisseurs-engraisseurs dans lesquels les lapines sont introduites très jeunes et y resteront plus d'une année. Les lapines sont réformées principalement pour deux raisons : les maux de pattes (pododermatites) et les abcès.

Afin d'éviter de trop nombreuses réformes et d'assurer le bien-être des animaux, les éleveurs ont recours à des bombes cicatrisantes permettant de soigner ces plaies cutanées plantaires. La plupart d'entre eux utilisent des bombes à base d'antibiotiques. En effet, les germes les plus fréquemment rencontrés sont des bactéries de type *fusobacterium* et *staphylococcus*. Par ailleurs, ces plaies aux pattes entraînent bien souvent un risque de transmission de souches S.A.R.M.³ à l'éleveur si l'éleveur est porteur.

Le soin des plaies plantaires par pulvérisation constitue une source répétée d'aérolisation des antibiotiques exposant ainsi les éleveurs et les animaux à de faibles doses d'antibiotiques. Cette exposition est d'ailleurs aggravée par le fait que les animaux se lèchent régulièrement.



Il existe aujourd'hui des bombes de cicatrisants efficaces sans antibiotiques. Leur utilisation à grande échelle permettrait d'éliminer définitivement les bombes avec antibiotiques avec un effet immédiat sur la santé des animaux comme des éleveurs.

OBJECTIF DE L'ETUDE

Ce projet de recherche a pour objectif de comparer l'efficacité de deux produits d'application locale sur les pododermatites en élevage :

- Une spécialité contenant des antibiotiques habituellement utilisée
- Une spécialité à base d'huiles essentielles végétales

1 A.N.M.V. : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire

2 ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials est l'indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques

³ S.A.R.M. : Staphylococcus Aureus Résistant à la Méricilline est un Staphylococcus aureus (« Staphylocoque doré ») caractérisé par sa résistance à un antibiotique, la méricilline.

Ces deux produits disposent d'un A.M.M. (autorisation de mise sur le marché) pour le lapin.

METHODE EMPLOYEE

- Afin d'éviter tout biais lié à la localisation géographique des élevages, l'étude est multicentrique :
 - Les 18 élevages recrutés (élevage naisseur-engraisseur) sont situés dans les grandes régions de production du lapin de chair : Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Hauts de France
 - 6 vétérinaires consultants de Réseau Cristal Services ont participé à cette étude
- Les élevages recrutés sont tenus par des éleveurs motivés pour tester des méthodes alternatives aux antibiotiques
- L'étude est menée sur 2 groupes et comprend au total 343 lapines (après retrait de certains animaux) :
 - Les pododermatites des lapines du premier groupe sont traitées avec la spécialité à base d'antibiotiques, celles du second groupe avec la spécialité à base d'huiles essentielles
 - Pour chaque lapine, le traitement dure 5 jours : les lésions sont photographiées, notées et mesurées pour chacune des deux pattes postérieures à J1 et J21 et enregistrées sur des fiches d'enregistrement individuelles
- L'étude a été réalisée entre septembre 2017 et décembre 2018.



Exemple de plaie cutanée relevée durant l'étude

RESULTATS

- Quel que soit le produit utilisé, l'étude montre une diminution de la taille des surfaces lésées de manière équivalente sur les 20 jours de l'étude.
- Pour les élevages en parcs, semi plein-air ou plein-air, les animaux pouvant avoir les pattes souillées avant le traitement, une étape de nettoyage et de séchage est nécessaire avant l'application de sprays cicatrisants. L'usage d'une infirmerie est alors conseillé.

L'utilisation de sprays contenant des antibiotiques n'est donc pas une nécessité et peut tout à fait être substituée par des produits alternatifs dont des produits à base d'huiles essentielles.



Après application du produit à base d'huiles essentielles, les éleveurs ont fréquemment relevé la persistance de l'odeur du produit plusieurs heures après son application, les faisant ainsi réfléchir aux produits pulvérisés inodores qu'ils inhalent sans en avoir conscience. Certains signalaient apprécier l'odeur quand d'autres précisaient être incommodés par celle-ci.

DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de l'étude a été concomitante à l'épizootie de maladie hémorragique virale au sein des élevages rendant les éleveurs réfractaires à toute visite dans leurs unités de production. Le recrutement des élevages a donc été plus compliqué que prévu initialement et a nécessité un investissement plus important des vétérinaires impliqués.

CONTACT

Pilotage de l'étude : RC Services – Dr Bernadette Le Normand - 2018

Les questions relatives à cette étude peuvent être adressées à :
RC Services

23, rue Olivier de Serres – BP 539

85505 Les Herbiers Cedex

02.51.91.55.98 – contact@rcservices.fr

